

## UN CENTENAIRE

On fait souvent grand bruit, avec raison, autour de certains centenaires. Un siècle d'activité représente une preuve de vitalité incontestable.

En cette année 1962, une modeste institution peut, elle aussi, marquer cet anniversaire. Il s'agit de la « Bibliothèque populaire du Sentier ».

C'est en effet le 13 septembre 1862 que se réunissaient les fondateurs qui signèrent sur papier timbré les premiers statuts.

La Bibliothèque reprenait du reste les affaires d'une institution précédente, dont l'existence n'était plus assurée.

Les statuts furent signés par septante-sept citoyens. La majeure partie d'entre eux étaient des petits fabricants et des négociants. C'était en quelque sorte l'élite de la population d'alors. On y trouve le nom de M. Rapp, pasteur, Bourgeois, fondateur du collège secondaire. Tous les autres signataires portent des noms bien communs. Les Aubert, les Golay, les Meylan, les Le Coultre, les Reymond.

La première cotisation annuelle fut fixée à 10 francs, ce qui était une somme importante pour cette époque, cette cotisation pouvait être modifiée au gré des besoins financiers de la société. Il n'était pas alors question de recourir à des subsides des pouvoirs publics. Il était en outre perçu une finance d'entrée de 12 francs.

Le premier comité fut constitué définitivement dans une séance tenue le 22 janvier 1863. Ce comité, présidé par M. le pasteur Rapp avait comme secrétaire-caissier M. Vincent Golay, futur préfet du district de La Vallée. Le bibliothécaire fut désigné en la personne de M. Bougeois, qui assortit sa signature sur les statuts du terme de « régent ». Notons qu'on trouve encore parmi les membres simples le nom de M. Lucien Reymond, garde-chef au Solliat, qui écrivit plusieurs petits ouvrages et romans ayant la Vallée de Joux pour cadre. Ces ouvrages sont encore demandés aujourd'hui par certains lecteurs.

Les statuts prévoyaient les genres d'ouvrages dont devait être composée la bibliothèque. L'énumération nous montre qu'à cette époque, le désir d'apprendre était grand et aussi celui de se perfectionner sur le plan moral. C'est ainsi que l'article 3 des statuts est ainsi conçu.

*La Bibliothèque, dont la fondation fait l'objet de ce règlement se compose de tous les ouvrages reconnus bons de Religion, de Morale, de Philosophie, d'Histoire, de Jurisprudence, de Médecine, Sciences et Arts, Voyages et Littérature.*

Comme on le voit, les romans venaient en dernier lieu dans l'énumération. Il n'en est plus de même aujourd'hui, et les ouvrages littéraires constituent l'essentiel de la collection mise à la disposition des lectrices et des lecteurs.

Au siècle dernier, l'intérêt pour la bibliothèque était grand. Une vive polémique eut lieu

dans la « Feuille d'Avis de La Vallée » à l'occasion de l'achat de l'ouvrage célèbre de Darwin sur l'évolution des espèces.

Le premier local de la bibliothèque se trouvait dans un immeuble situé au Haut du Sentier, appartenant à M. Paul-Constant Aubert ; elle se transporta ensuite au collège neuf, en face de l'église. C'est en 1941 qu'elle prit ses quartiers dans l'immeuble de la pharmacie de La Vallée, propriété de la commune.

Après un siècle d'existence, la Bibliothèque du Sentier continue à rendre d'appréciables services et le nombre des lecteurs et surtout des lectrices demeure satisfaisant.

Rappelons enfin qu'une assemblée générale des membres est convoquée pour le mardi 25 septembre sous la présidence de M. P.-E. Reymond, maître secondaire.

Souhaitons qu'une participation réjouissante soit constatée à cette occasion.